

ROUBAIX

Les morts de Madagascar
Nous avons reçu hier une lettre du père du jeune Louis Joseph Delescluse...

Le budget pour l'instruction publique est augmenté de 12,600 francs. Cette somme correspond à celle de l'année précédente...

LES INSTITUTEURS
Le citoyen Thérin demande une augmentation d'indemnité de résidence pour le directeur de l'école de la rue de l'Industrie...

LES FACTEURS
Une somme de 3100 fr. est inscrite au budget pour permettre de donner à chacun des 62 facteurs des postes de Roubaix une indemnité de résidence de 50 fr.

SUBVENTIONS DIVERSES
A l'article des subventions aux sociétés musicales, le Conseil décide d'élérer de 5 à 600 francs la subvention allouée à la Fanfare de Beauraupré.

RECETTES
Recettes : 5.346.988 77
Dépenses : 5.334.085 96

Excédent de recettes 12.902 81

Après l'adoption du budget, le citoyen Wichart émet le vœu que les receveurs d'octroi puissent bénéficier de l'uniforme qui est accordé à tous les préposés.

Après avoir adopté et émis le décret qui lors de la prochaine adjudication pour les vêtements de l'octroi, il sera fait 24 vêtements en plus.

Après avoir observé du citoyen Duburoq au sujet du passage de la place d'Audard, le huit-clos est prononcé.

Deux bons amis
Avant hier soir, une rixe avait lieu rue Pavée, entre les nommés Antoine Lant, 23 ans et Henri Ledoc qui n'en a que vingt-huit.

Agent de police Olivier qui passait voulut mettre fin à la bagarre. Les deux ennemis se firent alors amis et sautèrent tous deux à bras raccourcis sur cet agent.

Il ne fallut pas moins de quatre agents de police pour les conduire tous deux au poste.

Commissaires nommés par les groupes
Les citoyens qui ont été désignés comme commissaires de salle pour la réunion du théâtre Deschamps d'aujourd'hui sont instamment priés de se réunir ce soir, à 7 h. 1/2 précises, au Café des Artistes...

Présence indispensable.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

Le budget des écoles est porté de 45,900 à 48,900 francs.

Des augmentations de traitement sont encore votées pour les employés du batayage, des jardins publics.

LES INSTITUTEURS
Le budget pour l'instruction publique est augmenté de 12,600 francs.

Le citoyen Thérin demande une augmentation d'indemnité de résidence pour le directeur de l'école de la rue de l'Industrie.

Saproposition souleva une longue discussion. Finalement il est décidé que cette directrice ainsi que celle de l'école de la rue d'Industrie recevront chacune 600 francs au lieu de 500.

LES FACTEURS
Une somme de 3100 fr. est inscrite au budget pour permettre de donner à chacun des 62 facteurs des postes de Roubaix une indemnité de résidence de 50 fr.

SUBVENTIONS DIVERSES
A l'article des subventions aux sociétés musicales, le Conseil décide d'élérer de 5 à 600 francs la subvention allouée à la Fanfare de Beauraupré.

RECETTES
Recettes : 5.346.988 77
Dépenses : 5.334.085 96

Excédent de recettes 12.902 81

Après l'adoption du budget, le citoyen Wichart émet le vœu que les receveurs d'octroi puissent bénéficier de l'uniforme qui est accordé à tous les préposés.

Après avoir adopté et émis le décret qui lors de la prochaine adjudication pour les vêtements de l'octroi, il sera fait 24 vêtements en plus.

Après avoir observé du citoyen Duburoq au sujet du passage de la place d'Audard, le huit-clos est prononcé.

Deux bons amis
Avant hier soir, une rixe avait lieu rue Pavée, entre les nommés Antoine Lant, 23 ans et Henri Ledoc qui n'en a que vingt-huit.

Agent de police Olivier qui passait voulut mettre fin à la bagarre. Les deux ennemis se firent alors amis et sautèrent tous deux à bras raccourcis sur cet agent.

Il ne fallut pas moins de quatre agents de police pour les conduire tous deux au poste.

Commissaires nommés par les groupes
Les citoyens qui ont été désignés comme commissaires de salle pour la réunion du théâtre Deschamps d'aujourd'hui sont instamment priés de se réunir ce soir, à 7 h. 1/2 précises, au Café des Artistes...

Présence indispensable.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour qui ne comporte que des questions ayant trait au service des eaux potables.

La Vaillante a profité d'un vieillard aveugle.

Prix d'entrée : 30 centimes. Voici le programme : 1. Ouverture de la séance par un quadrille de maîtres, dansé par quatre maîtres de danse.

2. Une jolie partie d'escrime par M. Surmont et le premier maître qui se présentera.

3. La Matelote anglaise, par le professeur Santrisse.

4. Les filles de marbre par M. Struyt et ses élèves. Le solo sera dansé par le petit Georges Dannels, âgé de 8 ans 1/2.

5. Une partie de boxe française par MM. Vanjen Ede et Dumont.

6. Une partie d'escrime par MM. Sauter et Lorthois.

7. La sabotière, danse comique exécutée par MM. Struyt et Destobbeleere.

8. La Cosaque Russe, dansée par le professeur Santrisse et ses élèves. Le solo sera dansé par le petit Georges Dannels.

9. La Fricassée, par MM. Struyt et Destobbeleere.

10. Le Joli Jeu de Canne, par MM. Hespel et Sauter.

11. Le Ballet Villageois, scène comique exécuté par MM. Struyt et Destobbeleere.

12. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

L'annonce sera dirigée par M. E. D... MM. Les professeurs et prévôts civils et militaires sont invités.

LES GREVES D'HALLUIN

Halluin, 27 décembre. La situation s'aggrave. Une rixe grave a éclaté jeudi à Halluin. Quatre ouvriers qui, à plusieurs reprises, avaient servi de délégués auprès de M. Graty, se trouvaient jeudi soir, vers sept heures, dans la rue de Linselles, en face de l'estaminet Au Pigeon Bleu-lorsqu'ils furent soudainement attaqués par les quatre ouvriers qui seuls travaillent actuellement.

Ces derniers étaient armés de barres de fer avec lesquelles, sans provocation aucune, ils assaillirent les grévistes. Le nommé Massel, marié et père de famille, reçut sur la tête un coup de barre de fer qui lui fit une profonde blessure au crâne.

Le malheureux tomba baigné dans son sang; ses camarades s'efforcèrent tandis que les auteurs de ce lâche attentat brandissaient leurs armes au-dessus de leurs têtes en criant: C'est nous les maîtres, qu'ils viennent donc, ces fainéants de grévistes!

Le gendarme prévenu arriva sur les lieux lorsque tout était passé. Tout le monde, assaillants et assaillés, avait pris la fuite et le pauvre Massel reconduit à son domicile reçut les soins d'un médecin qu'on était allé chercher à la hâte.

Plusieurs personnes nous ont affirmé que les assaillants étaient ivres lorsqu'ils sortaient de la fabrique.

Dans la soirée les quatre victimes de cette sauvage agression ont été arrêtées par la gendarmerie.

Massel qui la perte de sang avait considérablement affaibli, se tenait debout à grand peine; il fut conduit avec ses 3 camarades à la prison d'Halluin, d'où ils ont été transférés tous les quatre, à Lille, hier à midi.

Ils sont français et se nomment Massel, Verstraete, D'haene et Vanoverberghie. De nombreuses personnes qui avaient assisté à cette scène de sauvagerie nous disaient hier qu'aucune provocation n'avait eu lieu de la part des grévistes.

Ces assaillants qui n'ont rien fait de mieux que de se faire tuer par les grévistes, ont été inquisiteurs et ont fait à part un seul qui, paraît-il, a été impliqué dans une affaire de vol il y a quelques années et qui se serait engagé aux zouaves dans la crainte d'être expulsé. Les autres, tous trois Belges, sont très mal notés; deux d'entre eux doivent purger en Belgique des condamnations de 3 et 4 mois de prison pour vol.

Ces quatre ouvriers sont les seuls qui travaillent à l'établissement Graty. Cette affaire scandaleuse a soulevé l'indignation de tous les ouvriers.

A cause de ces faits aucune délégation n'est rendue aujourd'hui chez les industriels dont les ouvriers sont en grève.

Il n'y a pas de nouvelles positives d'arrivées d'ouvriers et les grévistes attendront les propositions de leurs maîtres sans plus vouloir se risquer en France.

Plusieurs curieux s'étaient rendus hier aux abords de la fabrique Graty.

Ils furent poursuivis par les gendarmes sur un parcours de plus de 300 mètres et ne durent leur salut qu'à la proximité de la frontière.

Un poste de gendarmerie est établi tout à côté de la fabrique Graty.

La terreur règne à Halluin et tous les ouvriers se tiennent aux Baraquons où la police belge n'a jamais à intervenir. Un policier français fit remarquer qu'un gendarme belge qu'il était bien bon de tolérer les atterrissements et les cris.

Un voleur qui lui répondit à haute voix le brave pandore a ces gens ne font aucun mal et je ne vois pas pourquoi je devrais les inquiéter. Ces propos nous ont été affirmés par plus de dix personnes qui nous en garantisseraient l'exactitude.

Nous ne pouvons que déplorer les excès auxquels se livrent certains personnages et nous espérons que les ouvriers ne pas être victimes de provocations de tout genre qu'ils subissent en ce moment.

La fermeté et le calme qu'ils ont observé jusqu'à ce jour doit continuer à maintenir en leur faveur l'opinion publique qui n'a pas cessé d'être toute entière pour les grévistes.

Contrairement à ce que certains journaux racontaient hier, aucun trouble n'a éclaté jeudi à Halluin.

L'histoire des brigues lancées sur un ouvrier, des vitres brisées et du coup de feu a bien fait rire. L'ouvrier qui, d'après le Journal de Roubaix, avait été grièvement blessé se trouvait hier au milieu des grévistes chez Picavet et se demandait quel pouvait bien être l'auteur de cette fumisterie.

Chez Defrelin 5 ouvriers tisserands travaillaient avant-hier; à la rentrée de hier matin 3 ouvriers seulement se sont présentés.

Les grévistes ont recu une somme de 5 fr. 30 qu'ils ont fait par un groupe d'ouvriers en tapis Tourcoing; 12 fr. 50 qu'ils ont fait au Petit-Lannoy-Hém.

Nous leur remercions aujourd'hui: Plusieurs jeunes gens, rue des Carliers, 3, 00. — Quête faite après une partie d'arbalète 5,00. — Quête chez Debuchy après une chaëson socialiste 1,15. — Liste n° 10, Tournet, 4,45.

Nous engageons vivement nos camarades à soutenir les malheureux victimes d'Halluin dont la cause nous semble si digne d'intérêt.

G. DESCHERDIER.

NOUVEAU COMMENCEMENT D'INCENDIE
Les pompiers les compagnies d'assurances ont eu hier une vraie chance. Trois commencement d'incendie ont éclaté sur différents points de la ville, et tous les trois ont pu être aussitôt éteints, sans grande quantité d'eau et avant qu'ils aient occasionné d'importants dégâts.

RUE D'ARRAS
Tout d'abord, vers 7 heures du matin, le feu s'est déclaré dans une chambre du 1er étage de la maison de M. Bigotte, peintre, rue d'Arras, 94. Un vic de construction de la cheminée avait occasionné l'incendie. Le plancher fut en partie brûlé. Les dégâts sont peu importants.

RUE SAINT-GABRIEL
Un peu plus tard, vers 9 heures 1/2, on signala un incendie à l'école des filles, dirigée par Mme Vatteau, rue St-Gabriel, 83. Des pompiers accoururent et eurent vite fait d'éteindre les flammes.

RUE MALSENCE
Enfin, vers quatre heures du soir, un troisième commencement d'incendie éclata dans la chambre de Mme veuve Debegne, rue Malsence, 77.